

le mardi 1<sup>er</sup> avril 2003

13 h

Prière.

M. Lee rend un hommage posthume à John Mooney, député provincial libéral de Saint-Jean-Sud de 1974 à 1978 et de 1987 à 1991. L'hon. M. Lord présente ses condoléances.

---

M. Alward, du Comité permanent des corporations de la Couronne, présente le premier rapport du comité pour la session, ainsi qu'il suit :

le 1<sup>er</sup> avril 2003

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter ci-joint le premier rapport du Comité permanent des corporations de la Couronne.

Le rapport décrit les activités du comité depuis le rapport qu'il a présenté pendant la troisième session de la 54<sup>e</sup> législature, le 24 mai 2001.

Le comité remercie les responsables des divers organismes et corporations de la Couronne qui ont comparu pendant les séances publiques et tient à exprimer sa gratitude pour la coopération dont ils ont fait preuve en fournissant les renseignements demandés.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
David Alward, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu.

Voici le texte intégral du rapport du comité :

le 1<sup>er</sup> avril 2003

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des corporations de la Couronne demande à présenter son premier rapport de la cinquième session de la 54<sup>e</sup> législature.

Le rapport décrit les activités menées par le comité depuis son premier rapport de la troisième session de la 54<sup>e</sup> législature, présenté le 24 mai 2001. Du 2 octobre 2001 au 17 décembre 2002, le comité tient 24 réunions. Pendant cette période, il termine son examen des divers organismes et corporations de la Couronne pour l'année terminée le 31 mars 2000 et entreprend son examen des corporations hospitalières régionales ainsi que des organismes et corporations de la Couronne pour l'année terminée le 31 mars 2001.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 2, 3, 4, 5, 10, 11 et 12 octobre 2001 pour terminer son examen des activités et des états financiers de diverses corporations de la Couronne pour l'année terminée le 31 mars 2000. Des responsables des organismes et corporations de la Couronne suivants comparaissent devant le comité :

Algonquin Properties Limited ;  
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick ;  
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick ;  
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ;  
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ;  
Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick ;  
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick ;  
Forest Protection Limited ;  
Jardin horticole Kingsbrae ;  
Services Nouveau-Brunswick ;  
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick ;  
Société de développement régional ;  
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ;  
Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

Le 30 octobre 2001, les membres du comité participent à une séance de formation donnée par le personnel du bureau du vérificateur général. Les thèmes abordés incluent la compréhension des états financiers, l'importance des buts, des objectifs et des mesures du rendement, l'examen des rapports annuels et les questions liées à la publication des rapports annuels dans le secteur public au Canada. Le comité trouve que la séance est informative et l'aide à examiner les états financiers et rapports annuels des entités qui comparaissent devant lui.

Le 13 décembre 2001, le comité tient une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des comptes publics afin de recevoir et d'examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick 2001*. Le vérificateur général renseigne les membres du comité sur la nature des travaux menés au cours de l'année de même que sur la teneur et les constatations du rapport.

Le comité demeure actif en 2002. Il tient en tout 15 réunions au cours de l'année.

En janvier, le comité conclut son examen des activités et des états financiers des huit corporations hospitalières régionales de la province pour l'année terminée le 31 mars 2001. La présidence du conseil, le ou la chef de direction et d'autres cadres supérieurs de chaque corporation hospitalière comparaissent devant le comité pour rendre compte de leurs activités et dépenses pendant l'année à l'étude.

Voici l'ordre de comparution des corporations hospitalières :

- le 15 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 1 (sud-est);
- le 16 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 4;
- le 17 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 6 (Réseau santé Nor'Est);
- le 18 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 2 (Corporation des sciences de santé de l'Atlantique);
- le 22 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 1 (Beauséjour);
- le 23 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 3;
- le 24 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 7;
- le 24 janvier 2002, Corporation hospitalière de la Région 5 (Corporation de services de santé Restigouche).

Le comité poursuit son examen de l'année terminée le 31 mars 2001 en rencontrant, le 25 janvier 2002, des responsables de la Société des loteries de l'Atlantique. Les 12 et 13 mars 2002, le comité rencontre des responsables de l'entreprise de service public de la Couronne qu'est la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB). Le président du conseil, le président et chef de la direction intérimaire et d'autres cadres supérieurs comparaissent devant le comité pour rendre compte des activités de l'entreprise pendant l'année à l'étude. Le comité rencontre aussi des responsables de N.B. Coal et de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 17, 18, 24 et 25 septembre 2002 pour continuer son examen de diverses autres corporations de la Couronne pour l'année terminée le 31 mars 2001. Des responsables des organismes et corporations de la Couronne suivants comparaissent devant le comité :

- Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail;
- Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick;
- Commission des loteries du Nouveau-Brunswick;
- Gestion provinciale Ltée;

Musée du Nouveau-Brunswick;  
Services Nouveau-Brunswick;  
Société de développement régional;  
Société de Kings Landing;  
Société de voirie du Nouveau-Brunswick;  
Strait Crossing Inc.

Le 17 décembre 2002, le comité tient une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des comptes publics afin de recevoir et d'examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick 2002*. Le vérificateur général renseigne les membres du comité sur la nature des travaux menés au cours de l'année de même que sur la teneur et les constatations du rapport.

Le comité remercie les responsables des corporations hospitalières régionales et des autres corporations et organismes de la Couronne qui ont comparu devant lui au cours des audiences publiques. Il remercie également le bureau du vérificateur général pour la séance de formation organisée à l'intention des membres du comité.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
David Alward, député

L'hon. M. Lord dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Prosperer à l'heure de la mondialisation : Stratégie internationale du Nouveau-Brunswick*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Lord :

55, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. MacDonald :

56, *Loi de 2003 sur l'Église anglicane*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du Mieux-être.

---

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 46, *Loi sur la protection des contribuables*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi sur la protection des contribuables*, est en conséquence lu une troisième fois, et il est ordonné qu'il soit adopté.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 47, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies* ;
- 52, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi sur les services hospitaliers*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Ashfield, vice-président, assume sa suppléance.

À 18 h, la séance est suspendue d'office jusqu'à 19 h.

19 h

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard, vice-président, à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 54 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

Le débat reprend sur le sous-amendement de la motion 2 proposé par M. Haché, appuyé par M. Allaby, dont voici le texte :

#### SOUS-AMENDEMENT

Que l'amendement de la motion 2 soit amendé comme suit :

en supprimant les mots « du gouvernement fédéral » et en les remplaçant par « dans le budget déposé le 18 février 2003 par le gouvernement fédéral, »

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 2 proposé par M<sup>me</sup> Mersereau, appuyée par M. S. Graham, dont voici le texte :

#### AMENDEMENT

que la motion 2 soit amendée comme suit :

En ajoutant après la dernière résolution:

ATTENDU QUE la province du Nouveau-Brunswick vient de recevoir du financement additionnel significatif du gouvernement fédéral qui, entre autre, doit servir à améliorer l'accès aux soins de santé primaires;

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le président suppléant de la Chambre remet en discussion la motion 2 originale, dont voici le texte :

ATTENDU QU'une loi introduisant les infirmières praticiennes a été adoptée lors de la dernière session de l'Assemblée législative;

ATTENDU QUE l'Université du Nouveau-Brunswick offre seulement un programme d'infirmières praticiennes à temps partiel;

ATTENDU QU'il n'existe aucun programme francophone d'infirmières praticiennes à l'Université de Moncton;

ATTENDU QUE la demande pour des infirmières praticiennes est très élevée à travers le pays;

QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU QUE l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à établir un fonds

spécifique pour un programme d'infirmières praticiennes à l'Université de Moncton et à l'Université du Nouveau-Brunswick.

La motion 2, mise aux voix, est rejetée.

Il est unanimement convenu de passer outre au restant de la période prévue pour l'étude des motions émanant des députés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

À 22 h, le président du comité suspend la séance.

22 h 15

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. Bernard, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 23 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

|  |                 |
|--|-----------------|
| rapport annuel du ministère de la Justice<br>et du procureur général pour 2001-2002  | (28 mars 2003); |
| rapport annuel de la Commission de la santé, de la<br>sécurité et de l'indemnisation des accidents au<br>travail pour 2002 | (28 mars 2003). |